Anse *informations*

Lettre d'information municipale **numéro 313 – Juin 2022**

Plan d'eau du Colombier

Pour la 17e année la municipalité de Anse met à la disposition de sa population le site de la plage du Colombier.
A partir du 4 juin tous les samedis et dimanches de juin ainsi que lundi 6 juin et tous les jours à partir du 27 juin jusqu'au 31 août de 11 h 30 à 20 h.

Pendant la saison estivale la presqu'île se transforme :

- en plage surveillée **par 2 Maitres-nageurs-sauveteurs de 13 h à 19 h pendant les jours d'ouverture**.

- **un pôle loisirs** avec : un aquaparc, des paddles, des kayaks et des bateaux électriques ainsi que sur terre un trampoline pour enfants à partir de 7 ans et pour adultes.

- à l'entrée de la presqu'île une guinguette « le plaisir d'Anse ».

Ce **site naturel** est entretenu tout au long de l'année par les services techniques de la commune et pendant la saison par de jeunes plagistes à qui la municipalité de Anse propose un 1er emploi. Une cinquantaine de jeunes sont embauchés pendant cette période. Ils sont reconnaissables à leur tenue bleue « Anse plage ».

Quelques rappels :

- **La baignade est interdite en dehors de la zone surveillée** car les berges sont instables et les fonds profonds.

- Des **toilettes** sont à votre disposition vers la guinguette ainsi qu'un poste de secours sur la plage.

- De nombreuses **tables de pique-nique** sont installées à plusieurs endroits de la presqu'île.

- Des **agrès** sont à disposition des enfants installés par le conseil Municipal d'Enfants de Anse et d'autres pour les adultes, ainsi qu'un terrain de beach-volley.

- L'utilisation de **barbecue est toujours interdite ainsi que les 2 roues et les quads**… **Les chiens doivent être tenus en laisse** et les chevaux interdits sur la presqu'île.

Il est demandé à chacun de **respecter le site**, de le **laisser propre** : de nombreuses poubelles et une benne à verres sont à votre disposition. Merci de respecter aussi ce site naturel.
Merci de prendre note des horaires d'ouverture et de fermeture des barrières qui donnent accès au parking principal : : **de 11h30 à 20h en période d'ouverture**.

Garderie périscolaire rentrée 2022-2023 : du nouveau

Dans le cadre de la préparation de la rentrée périscolaire en septembre prochain, la Mairie vous informe de quelques changements dans l'organisation des inscriptions et dans le règlement intérieur.

Planning des inscriptions

- Les documents nécessaires à la constitution du dossier (dont règlement intérieur et dossier de prélèvement) sont disponibles sur le site de la Mairie depuis le 16 mai www.mairie-anse.fr / rubrique Périscolaire
- Toute famille souhaitant bénéficier des services périscolaires à la rentrée prochaine doit constituer un dossier par enfant, **y compris les familles dont les enfants étaient déjà inscrits au périscolaire pour l'année 2021-2022.**
- Les dossiers complets pourront être déposés à l'accueil de la Mairie **jusqu'au jeudi 30 juin**

Modifications du règlement intérieur

Les modifications du règlement intérieur portent sur 2 points essentiels :

- Nouveau tarif de la garderie périscolaire : **1.75 € / séance**. Cette évolution est la première depuis la mise en place du service, en 1995. Les modes de règlement proposés restent inchangés (prélèvement, chèques, espèces, CESU)
- Mise en place d'une pénalité financière en cas de présence d'un enfant aux services périscolaires sans dépôt préalable d'un dossier en Mairie. Ci-contre le texte exact du règlement intérieur (*article 6*) :

« En cas de présence d'un enfant à la garderie **sans dépôt préalable du dossier administratif complet** en Mairie (cf Article 5), une pénalité financière de **1.75 € / séance** sera appliquée, à partir du 10ème jour calendaire par rapport à la date de 1er pointage de l'enfant, portant ainsi le coût de la séance à **1.75 € majoré de 1.75 €, soit 3.50 €**. La majoration sera suspendue pour les séances non encore pointées, à compter du jour suivant le dépôt du dossier complet en Mairie (horaires d'ouverture de l'accueil) ».

Pour tout renseignement complémentaire contact@mairie-anse.fr

Vidéoprotection sur Anse

La Municipalité de Anse a souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection sur son territoire, afin de sécuriser les espaces publics et protéger les bâtiments publics de la commune. Le projet, travaillé depuis plusieurs mois, et réalisé en concertation avec les référents sécurité de la Gendarmerie, arrive très prochainement à son terme. Ce sont 15 sites répartis sur l'ensemble de la Commune qui ont été sélectionnés pour l'installation des premières caméras :

- points stratégiques sur les axes principaux de circulation
- protection des parkings, aux abords de la gare mais également dans le centre-bourg
- sécurisation des espaces et bâtiments publics (complexes sportifs, Mairie, écoles, collège, etc.)

La mise en service définitive du système est prévue pour le début de l'été. Avec un tel dispositif et un maillage réfléchi, Anse investit pour l'efficacité des forces de l'ordre et la sécurité au quotidien de ses habitants.

La gestion différenciée

La « gestion différenciée » est une manière de gérer les espaces verts plus respectueuse et plus proche de la nature. Cette gestion ajoute une véritable approche écologique à la gestion « classique » des espaces verts. Il s'agit de mettre en place des végétaux adaptés à leur milieu (sol, climat, environnement urbain...).

Le but est de limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, de favoriser le développement de la diversité de la faune et de la flore, et de limiter l'exportation des produits de fauche ou de taille (compostage sur place).

La gestion différenciée se caractérise par la mise en œuvre de pratiques de gestion différentes comme :

- espacement des fréquences de tonte,
- fauche annuelle en fin d'été, sur certains sites, au lieu de plusieurs tontes dans l'année,
- tonte non systématique permettant ainsi une meilleure biodiversité de la faune et flore
- espace entretenu en éco-paturage
- paillage des pieds d'arbres, pieds de haies et massifs avec des copeaux de bois,
- désherbage alternatif : thermique, mécanique, manuel, ou pas de désherbage du tout,
- taille douce des arbres et arbustes,
- enherbement spontané des espaces minéraux non fréquentés,
- lutte biologique contre les ravageurs,
- recyclage des déchets verts.

En parallèle la Commune s'est engagée depuis 2018 dans une politique de suppression des produits phytosanitaires avec la signature de la Charte d'entretien des espaces publics : qui a pour objectif zéro phyto et qui est portée par la Fredon Aura et le ministère de la transition écologique et solidaire.

Les techniques appliquées peuvent toujours évoluer et s'adapter aux divers sites

Le service Environnement reste à votre écoute pour tous problèmes particuliers, contact@mairie-anse.fr

Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves…Brèves …Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 27 juin à 19 h, salle du Conseil Municipal.

Cérémonies commémoratives du 18 Juin

A l'occasion de l'Appel du 18 Juin 1940, une cérémonie du Souvenir aura lieu le samedi 18 juin à 11 h au Monument 1939 – 1945.

Soirée Ciné à Ansolia

Le C.C.E. (Conseil Communal d'Enfants) organise une séance de cinéma à destination des familles le vendredi 10 juin à 20 h à Ansolia : « Jumanji : next level », en partenariat avec le Sou des Ecoles. Ouverture des portes à partir de 19 h.

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 de 8 h à 18 h

Les élections législatives servent à élire les députés. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

Les prochaines **élections législatives se déroulent les 12 et 19 juin 2022 de 8 h à 18 h à la salle Marie-Marvingt (867 avenue de l'Europe).**

Il reste quelques créneaux vacants pour assurer des permanences de 2 h 30 dans les 5 bureaux de vote, la municipalité fait appel à tout électeur majeur pouvant participer à cette **action citoyenne**. Merci de contacter la mairie par courriel contact@mairie-anse.fr.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois de Juin

Perlette raconte s'invite au parc du château de Messimieux en ces belles journées de juin, parc situé juste derrière la médiathèque. Des histoires pour les 3-6 ans sur le thème du jardin et de la nature. « **Perlette au parc** », **samedi 11 juin à 10 h**.

Le club BDMAG se réunira le **25 juin** à partir de 11 h afin de partager ses coups de cœur – rejoignez - les.

Bientôt les grandes vacances !

Comme tous les ans, la Médiathèque fermera ses portes durant 3 semaines (du 1er au 22 août) : des prêts longue durée et plus nombreux seront possibles dès le 1er juillet. Une occasion de lire tout, enfin une partie ☺ des livres ou magazines de l'année. Des sélections vous seront proposées, histoire de vous donner à découvrir les collections de la médiathèque, les sélections du club BDMAG, les sélections du club de lecteurs « Décrochez un livre ! », etc…

Retrouvez toutes nos infos sur **mediatheque.mairie-anse.fr** ou grâce à notre newsletter mensuelle (abonnement sur demande).

Toutes les informations sur le site Internet **mediatheque.mairie-anse.fr** au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

Résultats à Anse des élections présidentielles 2e tour
5059 inscrits
3770 votants (74,52% de participation)
3463 exprimés
Emmanuel Macron : 2218 voix (64,05%)
Marine Le Pen : 1245 voix (35,95%)

Attention au démarchage à domicile
Il arrive de temps en temps que Anse soit la cible de démarcheurs à domicile. Soyez vigilants face à ce type de pratique !
Vente de calendrier, fournisseur d'énergie, alarme, isolation, traitement insecticide et bien d'autres motifs sont avancés ! Aucune société (même Unicef et Croix Rouge) n'est mandatée par la Mairie pour entreprendre ce type de démarche.
Veillez donc à ne laisser entrer chez vous des personnes étrangères qui se présenteraient au nom de la Mairie et à ne pas leur communiquer de renseignements au téléphone.

Infos Jeunes - Infos Jeunes - Infos Jeunes
Aide financière - Permis de Conduire - Région Auvergne Rhône Alpes
Financer ma formation au permis de conduire avec la Région Auvergne Rhône Alpes
Votre projet : passer le permis et faciliter ainsi votre mobilité pour suivre une formation ou accéder à un emploi. Plus précisément, vous recherchez une aide financière pour vous aider à payer vos heures de conduite délivrée par une auto-école de la région.
Bénéficiaires
Cette aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans au moment du dépôt de la demande, qui résident en Auvergne-Rhône-Alpes. La demande devra être déposée avant le 19e anniversaire du jeune.
Montant /Accompagnement proposé
Nous pouvons prendre en charge une partie des coûts de votre formation au permis de conduire. Le montant de l'aide est de 200 €.
Pour plus d'informations et dépôt de votre demande, n'hésitez pas à cliquer sur le lien suivant https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/385/289-financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-orientation-formation.htm

Stationnement devant son garage : information
Bien que cette pratique soit particulièrement répandue dans les villes, stationner son véhicule devant un portail ou devant une entrée carrossable est une infraction. Les conducteurs qui pourraient se laisser tenter par la facilité risquent une contravention de 2e classe pour stationnement gênant. Celle-ci est motivée par le fait que la position du véhicule entrave les déplacements des autres usagers. Par ailleurs, stationner devant son portail ou l'entrée carrossable de son propre domicile est également une infraction qui peut être sanctionnée. En effet, la législation française prévoit que : « Tout arrêt ou stationnement gênant sur du domaine publique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. »
Pour information, une fois verbalisé, le véhicule est susceptible de passer du statut de stationnement gênant à stationnement abusif et donc verbalisable à 135€.
Sur la commune la verbalisation est à 35€ avec l'infraction suivante : « Stationnement gênant de véhicules devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain », prévue et réprimée par Art R417-10 du code de la Route.

Les Jardins de la Grange du Bief
Les Jardins de la Grange du Bief ouvrent leurs portes pour vous faire découvrir cet Eden caché dans Anse. Après 2 ans sans ouverture au public, nous vous proposons de venir résoudre les énigmes du « jeu du potager » avec une petite surprise pour les plus jeunes ou juste de flâner dans les allées, accompagné du chant des oiseaux. Ouvert à tous gratuitement, **le dimanche 5 juin**, de 10 h à 17 h (portail du bas, chemin de la Grange du Bief).

Fête du train – Voie de 38
Samedi 11 juin de 9 h 30 à 18 h. Visite du Dépôt (560 route de Saint-Bernard), promenade en train, activités diverses, buvette.
Renseignements cfttt.anse@orange.fr

Trail des Pierres Dorées
Participez au trail le **dimanche 26 juin** au départ de Anse - Domaine des Communes. Fr'Anse, organisateur de cet événement, 3 parcours: Parcours "La vigne des Garçons" de 9km - 270D+ ; Parcours "Le télégraphe" de 15km - 450D+Parcours "Les Cadoles" de 24km - 700D+. Venez nombreux courir ou encourager les participants. Pour vous inscrire
https://www.traildespierresdorees.fr

Brocante de l'interclasse en 1 de Anse, Amberieux, Lachassagne
Le **dimanche 5 juin** à l'espace Bertrand, Entrée gratuite. Informations ☎ 07.64.09.02.40 ou brocante.anse@gmail.com ou https://reservation.brocabrac.fr/m/9086/home

A.C.P. (Arts-Civilisations-Patrimoine) visite du château des Tours et de la vieille Ville
les **samedis 11 juin et 25 juin** une visite guidée et gratuite du château des Tours. Rendez-vous à 15 h devant le château.
le **samedi 18 juin** une visite guidée et gratuite du Vieil Anse. Rendez-vous à 15 h devant la Mairie.
Pour tout renseignement complémentaire, consultez notre site : acp-anse.monsite-orange.fr

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) Exposition
Jusqu'au 6 juin au Château des Tours : Renouveau ! Le groupe « Lezar'Tistes » revient investir le château des Tours pour nous enchanter de ses créations multiples : tableaux, céramiques, vitraux...
Vernissage : samedi 28 mai à 18 h. Ouverture : tous les jours 10 h à 18 h.
du **4 au 12 juin à la chapelle Saint-Cyprien : Art textile, du traditionnel au contemporain.** *La chapelle accueille à nouveau Isabelle Grosjean, pendant la Biennale du Patchwork de Villefranche sur Saône !*
Vernissage : samedi 4 juin à 18 h – Ouverture : tous les jours 14 h à 18 h 30.
du **25 juin au 3 juillet au Château des Tours : Les Ateliers Artistiques Ansois exposent.**
Comme chaque fin de saison culturelle, les élèves de 2CEA montrent au public leurs réalisations de l'année.
Renseignements et inscriptions ☎ 04.74.67.13.71

2cea.anse.chateau@gmail.com

Nouveau à Anse

Magasin Soleil d'Afrique : bougie artisanale, robe artisanale, coussin, bijoux, déco, cosmétique, coiffure africaine soleildafriqueanse@gmail.com ☎ 09.82.45.56.74 - Facebook : soleil d'Afrique

Mme Lisa Marty, infirmière libérale, a quitté le cabinet Bachet Marty, 6 place de la Panneterie. Mme Virginie Cericco lui a succédé. Le cabinet Bachet-Cericco se trouve maintenant au 33 rue du Moulin. Renseignements ☎ 07.49.65.90.11

Cabinet de thérapie EMDR de Ludivine Dubuisson. L'EMDR est une thérapie qui accompagne les personnes ayant vécu un traumatisme psychique récent ou ancien, simple ou complexe qui entraîne des perturbations au quotidien pouvant être invalidantes voire handicapantes. Dépasser le souvenir traumatique grâce à la thérapie EMDR largement reconnu par la Haute Autorité de Santé et l'OMS. Renseignements et rendez-vous ☎ 04.26.47.00.47

La Mairie leur souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 7 – 14 - 21 et 28 juin et les vendredis 3 – 10 – 17 et 24 juin
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 13 et 27 juin

et pour Hameau de Graves sur Anse : le mercredi 8 et 22 juin

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contacter le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

- **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) - CATTP** consultation médico psychologique et sociale pour adolescent – salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine ☎
- **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84
- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.
- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50
- **Parent 'Aise / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76
- **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Permanence en Mairie ou sur Anse

- **Conciliateur de justice :** un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84
- **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90
- **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec sur rendez-vous le samedi de 9h à 10h et le de 16h à 17h amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Gabriel LAGNEAU né le 31 mars
Noham KHOURRAG né le 9 avril
Mia DAVID née le 11 avril
Intissar DJELLAB PIGNON née le 12 avril

Mariages

Thi Hong Minh TRAN et Philippe POPPON mariés le 30 avril
Nina CHARBONNAY et Jonathan DELEAN mariés le 30 avril
Marine BERRODIER et Sylvain BRONDEL mariés le 30 avril
Morgan GANDREY et Vincent ROMAIN mariés le 7 mai
Sara AKYUREK et Deniz ALTUN mariés le 14 mai

Décès

Pierre Auguste DOUILLET décédé le 14 avril à Gleizé (83 ans)
Marthe Andréa TOURNIER ép. BILLARD décédée le 17 avril à Anse (100 ans)
Lionel Octave CHAUMONT décédé le 19 avril à Anse (95 ans)
Suzanne Cécile VIAL ép. SEILLARET décédée le 25 avril à Trévoux (99 ans)
Eric NUZILLAT décédé le 27 avril à Gleizé (59 ans)
Alice DUTREIVE ép. NICOLAS décédée le 30 avril à Anse (97 ans)
Bernard DUMONTET décédé le 5 mai à Anse (93 ans)
Pierre SAINT CYR décédé le 5 mai à Trévoux (85 ans)
Roger Claude TILLET décédé le 8 Mai à Anse (93 ans)
Monique Germaine Fernande GRAVALLON ép. LE QUELLEC décédée le 9 mai à Anse (85 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret
Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret
Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret
Tirage à 3500 exemplaires
Impression : Imprimerie Caladoise
Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)
☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72
Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr
Site : www.mairie-anse.fr
Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr
Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite